



## mon dossier de garant est-il bien valable

Par **joss**, le **24/03/2011** à **23:27**

bonjours ,j'ai envisager de me porter garant pour une amie pour une location dans une agence immobilière et ne pouvant pas me déplacer l'agence ma envoyer par courrier un document que j'ai rempli et retourner ( je sou signer m. etc etc ..) et plus tard l'agence m'envoie trois contras a signer, a parapher sur chaque bas de page et dans l'encadré cautions ou il faut mentionner "bon pour accord,reconnais....." que je n'ai toujours pas fait !!!! et je n'ai pas envoyer ma pièces d'identité ni les contras . ma question est : mon dossier est t'il recevable s'il y a litige? ou bien l'agence est dans ses droit? (la personne a eu sa maison le temps de monter le dossier!!!) merci, salutations.

Par **Domil**, le **24/03/2011** à **23:35**

Votre engagement de caution est une base valable (si faite dans les formes)

Par **joss**, le **25/03/2011** à **18:21**

merci d'avoir répondu rapidement ,j'ai vérifier mon dossier et je pense qu'il y a une faille ? que je vais le faire vérifier par un professionnel d'une agence, avoires! car je ni connais rien, se porter garant c'est faire un pacte avec le diable!!! lol a bientôt

Par **Laure11**, le **25/03/2011** à **21:23**

Le "bon pour accord" n'a aucune valeur juridique.

Par **joss**, le **27/03/2011** à **12:18**

merci laure11 pour ta réponse mais je crois que le meilleur moyens est de discuter avec la personne responsable et lui dire de payer son loyerrrrrrr car allez porter se dossier aux tribunal est long et assez galère c'eszt juste une caution sur 3 ans !!! donc surprise a bientôt